

FICHE DE PROFIL DE POSTE  
**Enseignant coordonnateur d'ULIS**  
**Unité localisée pour l'inclusion scolaire**  
**Poste ULIS : collège Van Gogh à Arles**

Rectorat

Scolarisation des élèves  
en situation de handicap

**Textes de référence :**

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Articles D. 351-3 à D.351-20 du code de l'éducation précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap
- Circulaire n°2010-088 du 18.06.2010 BO n°65 du 15.07.2010 relative à la scolarisation des élèves handicapés au sein du dispositif collectif d'un établissement du second degré

**Public :** Elèves en situation de handicap, présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales, (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole), orientés par la MDPH.

*Il est recommandé de prendre l'attache du chef d'établissement pour connaître le projet particulier de l'ULIS.*

**Objectifs visés :**

L'ULIS constitue un dispositif collectif au sein duquel certains élèves en situation de handicap se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.

En lycée professionnel, elle a pour objectif de rendre accessibles aux élèves handicapés les formations qui sont dispensées dans l'établissement de rattachement ou dans le réseau des établissements du bassin concernés par le projet.

**Rôle du coordonnateur :**

Sous la responsabilité du chef d'établissement,

- ✓ Construire une organisation pédagogique du dispositif, adaptée aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap
- ✓ Organiser le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) et en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation (ESS)
- ✓ Concevoir un projet pour l'ULIS permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation au projet de l'établissement
- ✓ Proposer l'adaptation des enseignements en référence aux objectifs du socle commun
- ✓ Favoriser et coordonner la scolarisation individuelle au sein de l'établissement
- ✓ Organiser le travail de l'AVS au sein du dispositif et de l'établissement

**Missions principales :**

- ✓ Concevoir un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap lors de regroupement ou dans la classe de référence
- ✓ Veiller au renseignement du livret personnel de compétences tout au long de leur parcours
- ✓ Contribuer à la construction du projet d'orientation et à l'accès aux dispositifs de droit commun pour ces élèves
- ✓ Se constituer comme personne-ressource pour l'établissement

**En lycée professionnel :**

- ✓ Développer, notamment, des actions destinées à construire des compétences relatives à la vie sociale et professionnelle
- ✓ Veiller à la continuité du projet de formation et d'insertion professionnelle en lien avec les différents partenaires

**Activités particulières liées au poste :**

- ✓ Participer aux réunions de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) de chaque élève handicapé
- ✓ Rédiger, sous l'autorité du chef d'établissement, un rapport d'activités s'attachant à rendre compte du projet de l'ULIS et de son impact sur la scolarité des élèves concernés

**Obligations de services :**

Obligation réglementaire de service du corps d'origine et HSE au titre du suivi et de la coordination des projets des élèves

<b>Compétences spécifiques et qualités attendues liées au poste</b>
---

**L'enseignant coordonnateur d'ULIS est un enseignant spécialisé du premier ou second degré, titulaire du CAPA-SH ou du 2 CA-SH**, dans l'option la mieux adaptée au dispositif (ou en cours de formation).

Les candidatures sont ouvertes aux professeurs des écoles du département où le poste est vacant et aux professeurs des collèges et lycées de toutes les disciplines.

- ✓ Avoir une bonne connaissance du cadre réglementaire
- ✓ Savoir analyser l'impact de la situation de handicap, et plus particulièrement des troubles des fonctions cognitives sur les processus d'apprentissage
- ✓ Etre en mesure de mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap
- ✓ Savoir travailler en équipe pluri-catégorielle, avoir une expérience du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux
- ✓ Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique

**En lycée professionnel**

- ✓ Avoir une connaissance des parcours de formation et de qualification professionnelle

**Qualités attendues**

- ✓ Bonne capacité de communication
- ✓ Disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement
- ✓ Savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle

*Les enseignants qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sont invités à prendre contact avec l'IEN-ASH du département.*

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse : [ce.dp13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dp13@ac-aix-marseille.fr) jusqu'au vendredi 5 septembre 2014.